

**Appel des 100  
pour le renouveau  
de la protection de l'enfance**

Bobigny, le 12 mai 2006

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

Le 11 mai, Dominique de Villepin tenait une réunion interministérielle sur la sécurité et la protection de l'enfance. Cette réunion faisait suite au meurtre de deux enfants le week-end dernier, dans des conditions qui ont d'autant plus bouleversé l'opinion qu'elles ne semblent pas impliquer les parents de ces enfants. Une fois de plus, il semblerait que l'émotion suscitée par de tels drames prenne le pas sur l'élaboration raisonnée d'une véritable politique de protection de l'enfance.

A cet égard, il nous paraît révélateur que les orientations fixées par le Premier Ministre insistent, presque exclusivement sur le thème de la violence, notamment intra-familiale, quand la protection de l'enfance constitue, de notre point de vue, un enjeu beaucoup plus large.

C'est en effet dans une perspective globale que nous avons lancé, en septembre 2005, "l'Appel des 100 pour un renouveau de la protection de l'enfance", et que des débats se sont tenus, au début de cette année, dans les deux tiers des départements.

Nous nous sommes félicités que cette démarche ait trouvé un écho dans le projet de loi, adopté en Conseil des Ministres le 3 mai dernier. Dès la présentation officielle du projet de loi, le 16 mars dernier, Philippe Bas indiquait que la loi allait donner un fondement législatif à la notion de protection de l'enfance, en précisant que « *la protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, une prise en charge partielle ou totale des mineurs selon des modalités adaptées à leurs besoins* ». Plusieurs d'entre nous s'étaient cependant étonnés que les familles soient ainsi considérées comme les seuls cadres et sources d'émergence et de manifestation des dangers et des risques de danger auxquels les enfants peuvent être exposés.

Dans ce cadre, il était établi que le dispositif de protection de l'enfance devait être réformé autour de trois grands axes :

- **renforcer la prévention**, particulièrement en développant une démarche participative entre l'enfant, sa famille et les professionnels pour anticiper les difficultés, accompagner, aider et soutenir les familles,
- **organiser le signalement**, pour mieux évaluer les situations et y apporter les réponses les plus adéquates,
- **diversifier les modes de prise en charge des enfants**, pour que chaque enfant puisse bénéficier de la solution la plus adaptée à sa situation, notamment par le biais de nouveaux dispositifs de l'aide sociale à l'enfance mis en œuvre avec l'accord des parents.

Ces orientations au-delà d'un questionnement sur la « violence » reflètent bien tant les besoins des enfants et de leurs familles que les préoccupations des professionnels. Aujourd'hui, elles sont pourtant mises à mal par le risque de confusion que porte l'intégration de la protection de l'enfance dans un projet de loi de prévention de la délinquance. Mêler des problématiques fondamentalement aussi différentes nous paraît non seulement inacceptable, mais aussi fâcheux pour la pertinence des réponses susceptibles d'être apportées aux véritables besoins de la protection de l'enfance. Par exemple, il ne paraît pas possible de confier au maire la politique de protection de l'enfance.

En conséquence, nous ne pouvons accepter de voir le fruit du travail commun qui a été celui de milliers de professionnels de l'enfance depuis plus d'un an réduit à un seul traitement des « violences » et à un amalgame simplificateur entre protection de l'enfance et prévention de la délinquance. Devant une telle situation, l'ensemble des signataires de l'Appel des 100 pour le renouveau de la protection de l'enfance ont décidé de s'adresser à l'opinion publique, d'interpeller le gouvernement et les parlementaires sur notre exigence que soit maintenu le débat au Sénat à partir du 20 juin sur le projet de loi de protection de l'enfance adopté en Conseil des Ministres le 3 mai 2006.

Ils demandent dès aujourd'hui une entrevue auprès du Président de la République pour que les engagements pris soient respectés.

**Claude Roméo,**

Directeur de l'Enfance et de la Famille du  
Conseil général de la Seine-Saint-Denis

01 43 93 80 00 ou 06 11 11 74 70

Mail : [cromeo@cg93.fr](mailto:cromeo@cg93.fr)

**Jean-Pierre Rosenczveig,**

président du tribunal pour enfants de Bobigny  
président de DEI-France

01 48 95 13 20 ou 06 70 14 96 31

Mail : [jean-pierre@rosenczveig.com](mailto:jean-pierre@rosenczveig.com)

**Initiateurs de l'Appel des 100**